

Le gouvernement met l'entreprise au centre du jeu

■ Les dépenses de fonctionnement en recul de 2,3%, tirées à la baisse par la diminution des charges de compensation.

■ Le budget d'investissement en hausse de 9,3%, à 54 milliards de DH.

■ Les charges de la dette augmentent de 18,7% à plus de 68 milliards de DH, dont 41,5 milliards en principal et 26,5 milliards en intérêts.



semble d'ailleurs être placée, dans cette Loi de finances, au centre du jeu (économique), partant de l'idée que c'est elle qui crée les richesses (voir ci-dessous). Est-ce au détriment du salarié ? Il n'y a en tout cas rien de prévu pour ce dernier. Cela confirmerait le constat fait ici même (voir *La Vie éco* du 10 au 16 octobre 2014) d'une inflexion du modèle de croissance dans lequel la demande extérieure serait privilégiée par rapport à la demande intérieure, notamment dans sa composante consommation. Mais c'est une orientation qui se comprend, vu le niveau du déficit externe atteint ces dernières années.

Les chiffres du projet de Loi de finances, même si l'on suppose qu'ils subiront quelques modifications, sans doute légères, au Parlement, donnent le ton de cette orientation.

En effet, même si les dépenses du Budget général

LA HAUSSE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DESTINÉE AU PAIEMENT DES SALAIRES PEUT S'EXPLIQUER PRINCIPALEMENT PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNEL QUI SERA RECRUTÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN 2015 : 22 460 CONTRE 17 975 EN 2014

sont en hausse de 3,5%, à 316,9 milliards de DH par rapport à 2014, dans le détail on s'aperçoit que celles dédiées au fonctionnement, traditionnellement les plus critiquées, sont en baisse de 2,3%, à 194,8 milliards de DH. C'est une économie de 4,6 milliards réalisée sur ce chapitre. Ceci est le résultat grosso modo d'une augmentation des dépenses de personnel de 1,74%, à 105,5 milliards de DH, des crédits de matériel et dépenses diverses de 8,6% à 33,6 milliards de DH, d'un côté, et d'une baisse des charges communes-fonctionnement de 15,2%, à 52,6 milliards de DH.

La hausse de l'enveloppe budgétaire destinée au paiement des salaires peut s'expliquer principalement par l'augmentation du nombre de personnel qui sera recruté dans la fonction publique en 2015 : 22 460 contre 17 975 en 2014. Les revalorisations

des traitements dans le cadre de l'évolution normale des carrières y contribuera aussi. Pour autant, le poids de la masse salariale dans le PIB n'augmentera pas, il baissera même à 10,80% contre 10,89% en 2014, selon l'estimation du gouvernement. Encore faudra-t-il que sa prévision de croissance (+4,4%) se réalise ! En revanche, on ne connaît pas les raisons de la hausse des dépenses de matériel et autres, alors que c'est précisément sur cette rubrique que le gouvernement avait prévu de concentrer les plus gros efforts d'économie. Tout au début de son mandat, il avait en effet prévu de limiter au strict minimum les dépenses liées à l'achat et à la location des voitures ; de réduire de 50% les dépenses d'hébergement, de restauration, de réceptions, d'organisation des conférences et de réalisation des études ; de ne plus programmer la construction de nouveaux bâtiments administratifs et de nouveaux logements de fonction, etc. Il fallait, disait-on, réduire au strict nécessaire le train de vie de l'Etat. Cela dit, dans cette rubrique, il y a aussi les subventions allouées aux établissements publics et aux services de l'Etat gérés de manière autonome (les SEGMA) qui en constituent la deuxième composante.

Sans surprise — compte tenu de la politique annoncée et mise en œuvre —, ce sont les charges communes-fonctionnement, dans lesquelles sont logées les dépenses de compensation, qui ont baissé de façon significative. Et c'est en réalité cette baisse qui a tiré vers le bas les dépenses de fonctionnement. Selon le ministre de l'économie, Mohamed Boussaid, les charges de compensation pour 2015 sont estimées à près de 23 milliards de DH. Cette estimation est basée sur un prix moyen du baril de pétrole

Le projet de Loi de finances pour 2015, présenté lundi 20 octobre devant le Parlement, traduit de façon encore plus évidente que les années précédentes le souci de l'Exécutif de réduire les déséquilibres macroéconomiques, auxquels le pays est confronté depuis 2008. Pour autant, ce n'est pas vraiment une politique de rigueur, entendue au sens de l'austérité, qui est ainsi proposée aux parlementaires, mais ce n'est plus celle de la dépense à tout-va, non plus. Il y a dans ce budget une volonté d'équilibre : couper dans les dépenses jugées improductives, et, dans le même temps, maintenir voire augmenter celles qui soutiennent la croissance, comme le budget d'investissement, ou favoriser les créations d'emplois, comme les mesures en faveur de l'entreprise. Celle-ci

de 103 dollars et un taux de change de 8,60 dirhams pour un dollar. C'est une baisse importante, sachant qu'en 2014 les charges de compensation, hors arriérés, s'établiraient à 28 milliards selon les estimations des finances établies au mois de septembre, au lieu de 36 milliards en 2013 et de 48,4 milliards en 2012 (toujours hors arriérés). Les subventions sont donc sur un trend baissier, et le ministre des finances a annoncé devant les députés que le processus se poursuivra non seulement pour les produits pétroliers, mais aussi pour les produits alimentaires. Au total, les charges de compensation ne devraient représenter que quelque 2,3% du PIB en 2015, contre 5,5% en 2012.

Cette économie sur les dépenses de compensation, c'est le Budget d'investissement qui en bénéficie : +9,3%, à 54,1 milliards de DH. En y ajoutant les dépenses d'investissement des établissements et entreprises

publics, des collectivités locales, des SEGMA et des comptes spéciaux du Trésor, le total des investissements publics monte à 189 milliards de DH, au lieu de 186,6 milliards en 2014.

Un coup de pouce supplémentaire à l'entreprise

Enfin, dernier chapitre de dépenses, les dépenses de la dette, c'est-à-dire le paiement des charges en principal et en intérêts : plus de 68 milliards de DH, contre 57,3 milliards en 2014, soit une hausse de 18,7%. Sur ce total, 59,86 milliards constituent les charges de la dette intérieure : 37,1 milliards en capital (+27,6%) et 22,8 milliards en intérêts et commissions (+10,63%). Le reste, soit 8,2 milliards de DH, ce sont les charges de la dette extérieure du Trésor : 4,4 milliards de DH en capital (+1,9%) et 3,8 milliards en intérêts et commissions (+13,1%). C'est une charge assez lourde,

mais elle est liée bien entendu à l'importance du stock. Rappelons qu'à fin juin 2014, dernières statistiques disponibles, la dette du Trésor avait atteint 587,4 milliards de DH, dont 447,75 milliards pour la dette intérieure et 139,6 milliards pour la dette

**LES CHARGES DE
COMPENSATION NE
DEVRAIENT REPRÉSENTER
QUE QUELQUE 2,3% DU PIB
EN 2015, CONTRE
5,5% EN 2012**

extérieure. Et c'est en raison justement de l'accroissement considérable de l'endettement du Trésor, conséquence des déficits budgétaires élevés de ces dernières années, que cette politique disons d'*«orthodoxie budgétaire»* est menée. Il ne faut pas s'étonner que la dette augmente lorsqu'on laisse filer le déficit budgétaire.

Ces dépenses globales du Budget ne seront évidemment pas couvertes (sinon, nous serions en situation d'équilibre budgétaire) par les recettes prévues. Celles-ci sont estimées à 268,1 milliards de DH, en hausse de 2,2%. Elles seront portées en premier par les impôts directs (+6%, à 81,75 milliards de DH), principalement l'impôt sur les sociétés (+7,7%, à 39,7 milliards) et l'impôt sur le revenu (+4%, à 35,14 milliards de DH). Le deuxième poste de recettes du Budget général, ce sont les impôts indirects (+0,3%, à 80,84 milliards de DH), notamment la TVA à l'importation (+1,13%, à 33,8 milliards) et la TVA à l'intérieur pour quelque 22 milliards de DH.

Suivant les hypothèses retenues d'une croissance de 4,4%, d'un prix moyen du baril de pétrole de 103 dollars et d'une tonne de gaz butane à 804 dollars, le déficit budgétaire est prévu à 4,3% du PIB, contre 4,9% estimé

pour 2014. Tout indique pour l'instant que ces objectifs seront atteints. Pas vraiment en raison d'un surcroît de recettes, mais surtout par une compression des dépenses. La question peut se poser ici de savoir si, pour précisément améliorer les recettes de l'impôt sur le revenu par exemple, il ne serait pas opportun d'en réviser les taux, à la baisse bien entendu. Ce serait un moyen à la fois d'élargir l'assiette de cet impôt et de redonner du pouvoir d'achat aux salariés qui en supportent le fardeau. Et ce serait aussi un coup de pouce supplémentaire à l'entreprise qui, voyant ainsi ses charges baisser, pourrait recruter peut-être plus facilement qu'elle ne le fait aujourd'hui. Ce serait après tout logique : on veut faire de l'entreprise l'acteur majeur du retour de la croissance, un accompagnement de ce type paraît tout à fait indiqué. Une autre fois peut-être ? ■

Les principales mesures fiscales proposées

Le gouvernement, qui ambitionne de réduire à leur plus simple expression, d'ici à 2017, les déficits interne et externe, met en place, dans le projet de Loi de finances 2015, un certain nombre de mesures - d'ordre fiscal surtout - pour y parvenir. Celles-ci concernent en particulier la poursuite de la réforme de la TVA, engagée, faut-il le rappeler, depuis 2005. Il s'agit concrètement tantôt de supprimer les exonérations dont bénéficient certains produits et services, tantôt de relever les taux faibles, le tout dans l'objectif de parvenir à terme à deux taux qui seraient peut-être 20% et 10%. Ce faisant, il projette de diminuer progressivement les dépenses fiscales, estimées à 34,64 milliards de DH en 2014 et dont la TVA repré-

sente 41,1%.

L'autre composante des mesures fiscales proposées portent sur des allègements de charges au profit des entreprises dans le but d'encourager l'emploi. Enfin, pour maîtriser le flux des importations et ainsi réduire le déficit commercial, une panoplie de mesures, de contrôle notamment, ont été prévues.

La Vie éco publie ici les principales mesures proposées dans le projet de Loi de finances :

- Suppression de l'exonération et application d'une TVA de 10% aux opérations de crédits des promoteurs immobiliers en matière de logement social ;

- Augmentation de 10% à 20% de la TVA sur les pâtes alimentaires, le riz usiné, les farines, les semoules de riz et

le péage autoroutier ;

- Relèvement de la TVA sur le thé de 14% à 20% ;

- Réduction de la TVA sur les chauffe-eau solaires de 20% à 14% ;

- Relèvement de la durée d'exonération de la TVA sur l'acquisition des biens d'investissement aussi bien à l'intérieur qu'à l'importation, de 24 mois à 36 mois à compter de la date de début d'activité ;

- Réduction de 200 à 150 millions de dirhams du montant de l'investissement destiné à l'acquisition des biens d'équipement, matériel et outillages bénéficiant de l'exonération du droit d'importation ;

- Réduction du droit d'importation applicable au thé en vrac de 32,5% et 25% à 2,5% ;

- Abaissement du droit

d'importation applicable au thé conditionné de 40% à 32% ;

- Diminution du droit d'importation applicable aux purées de fruits de 40% à 2,5% ;

- Augmentation des droits d'enregistrement applicables aux cessions de parts sociales et d'actions dans les sociétés de 3 à 4% ;

- Limitation de la déduction des cotisations d'assurance retraite des salariés à 10% de leur salaire au lieu de la totalité ;

- Exonération de l'impôt sur le revenu du salaire mensuel brut plafonné à 10 000 DH pour toute entreprise créée entre le 1^{er} janvier 2015 et 31 décembre 2019, dans la limite de 5 salariés par entreprise et pour une durée de 24 mois. Cette exonération est soumise à

deux conditions principales : le salarié doit bénéficier d'un contrat à durée indéterminée et le recrutement doit avoir lieu au cours des deux premières années suivant la date de création de l'entreprise.

Cette mesure est complétée par une autre, consistant en la prise en charge par l'Etat, pendant 24 mois, de la part patronale au titre des cotisations sociales auprès de la CNSS, avec bien sûr les mêmes conditions que pour l'exonération de l'IR ;

- Dans le cadre du contrat dit "Idmaj", la période d'exonération de l'indemnité de stage est ramenée à 24 mois au lieu de 36 mois, et obligation est instituée pour l'employeur de recruter à titre définitif au moins 60% des stagiaires.

S.A.

LES PROFESSIONNELS SONT DÉÇUS

Aucune des mesures promises aux transporteurs n'est prévue dans le PLF 2015 !

■ Rachat des agréments, gasoil professionnel, suppression du différentiel de TVA, mesures compensatoires à la décompensation : rien n'est encore prévu ■ La modification du statut du fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain est l'unique disposition concernant le secteur.

Si l'y a un secteur qui doit être déçu plus que les autres après la publication du projet de Loi de finances 2015, c'est bien celui des transports. Pour beaucoup, la multiplication, tout au long de l'année 2014, des rencontres entre opérateurs et ministère de tutelle laissait présager que le gouvernement allait enfin répondre favorablement aux doléances de la profession. Finalement, il n'en est rien. La seule véritable mesure concernant le secteur qui est introduite dans le PLF 2015 est cette modification du statut du Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain pour lui permettre de supporter les dépenses liées aux mesures compensatoires en faveur du secteur du transport urbain public. Pour rappel, depuis l'annonce de la décompensation du gasoil, les pouvoirs publics avaient promis des mesures spécifiques pour ce secteur de manière à éviter toute hausse des tarifs



du transport public. Si elle est tenue lors des discussions du PLF 2015 au Parlement, cette promesse devrait être définitivement entérinée à travers ledit fonds.

Hormis cette modification, aucune des autres mesures attendues par les transporteurs n'a été retenue. «*Nous nous attendions au moins à ce que le problème du différentiel de TVA soit réglé*», nous confie un des représentants de la profession ayant participé aux réunions avec le ministère de tutelle. Pour ce dernier, cette mesure aurait été la plus simple à appliquer vu

qu'elle entre dans le cadre de la réforme de la TVA visant à ne garder que deux taux (10% et 20%). Si le gouvernement avait remplacé le taux actuel appliqué dans le transport (14%) par le taux maximum de 20%, il aurait mis un terme aux différentiels entre la TVA facturée et celle récupérable dont se plaignent les transporteurs.

Réforme du transport de voyageurs et contrat programme du transport de marchandises : deux nouvelles promesses

Il en est de même pour la mesure d'encouragement des propriétaires d'agrément de transport de voyageurs non utilisés à les céder au profit de l'Etat. L'année dernière, le ministère de tutelle avait budgétisé plus d'un milliard de DH pour récupérer tous les agréments non utilisés par leurs propriétaires, avant que la mesure ne saute in extremis lors des discussions au niveau du Parlement. A l'époque,

les transporteurs de voyageurs pensaient qu'il ne s'agissait que d'un report, vu que la récupération de ces agréments était un préalable à toute réforme que pourrait lancer le ministère de tutelle plus tard. Aujourd'hui, le gouvernement n'en parle plus, ce qui laisse planer beaucoup de doute sur sa capacité à entamer la réforme du secteur en 2015.

Le PLF 2015 déçoit les transporteurs également sur les autres mesures promises par les pouvoirs publics comme la mise en place de mesures compensatoires de la hausse du prix du gasoil au profit de l'ensemble des branches du secteur et pas seulement des transporteurs publics urbains. Le PLF 2015 n'apportera finalement que de nouvelles promesses. Dans sa note de présentation, on annonce la mise en œuvre prochaine d'une réforme pour le transport de voyageurs et d'un nouveau contrat programme pour le transport de marchandises, deux dossiers que l'Exécutif présente comme bien avancés ■

V.T.